

Repenser le cadre juridique pour favoriser les entreprises innovantes dans le secteur de l'environnement - Notre énergie au service de vos projets

L'écosystème des nouveaux modèles économiques (économie collaborative, circulaire ou encore nomade) est encore mal balisé et implique souvent de repenser le cadre législatif, réglementaire et contractuel applicable. C'est pourquoi l'accompagnement juridique est l'une des clés de la transformation d'une idée en projet viable et durable.

Enckell Avocats, expert des problématiques environnementales et du droit des énergies renouvelables, propose, en association avec le cabinet **Tesla**, spécialisé en droit des affaires et en montage et gestion de projets, une offre spécifique dédiée aux startups innovantes dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables.

Grâce à une expertise pluridisciplinaire et transversale, Enckell Avocats et Tesla conseillent et apportent des solutions concrètes et personnalisées aux entreprises, aussi bien dans leurs choix stratégiques et opérationnels que pour la sécurisation, le développement et la mise en œuvre effective et de leurs projets.

Audit de conformité légale et réglementaire

- identification des risques et des responsabilités encourues (producteur, détenteur, exploitant, maître d'ouvrage)
- validation juridique des process selon le cadre applicable et à venir,
- détermination des obligations légales et réglementaires : certification environnementale des activités, statut des matériaux (Reach ou déchet), seuil de déclenchement des procédures ICPE, transport, fiscalité environnementale,
- accompagnement dans les relations avec l'administration et la commande publique

Développement et financement

- préparation des levées de fonds (love money, crowdfunding, capital risque, capital investissement),
- protection du porteur de projet et mécanismes de relation,
- étude et mise en place des mécanismes d'intéressement des managers et salariés,

Commercialisation et mise en œuvre du projet (contrats avec les partenaires et fournisseurs, conditions générales de vente et d'utilisation en lien avec les préconisations de l'audit de conformité réglementaire, données personnelles CNIL).

Structuration juridique du projet et de l'actionnariat en fonction du business model

Sécurisation et protection de droits de propriété intellectuelle et industrielle (concept, savoir-faire, marques, brevets, noms de domaine, dessins et modèles)

***Nos références** : exploitation de fermes aéroponiques sur des toitures urbaines, courtage de traitement de déchets d'activités économiques via une application mobile, gestion mutualisée de sinistres, parc éolien participatif, alimentation animale avec des biodéchets, gestion mutualisée d'un réseau de chaleur, autoconsommation d'électricité, cogénération...*